



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**  
**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 29 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. CROS Monique, LUCAS André, MIRABILE Noelle.

Secrétaire de séance : Jennifer SIMON.

Membres en exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association des parents d'élèves a demandé une subvention exceptionnelle de 1 200 euros pour l'organisation de la fête de Noël 2023, compte tenu de la location de nombreuses attractions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser à l'association des parents d'élèves de Pouzolles une subvention exceptionnelle de 1 200 euros.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la dépense
- DIT que les crédits seront prévus au budget principal 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

  
Le Maire,  
Guy ROUCAYROL

